



Communauté de communes du Guillestrois – Service Jeunesse
Tour d'Eygliers, à Guillestre
Tel/Fax : 04 92 45 00 53, local jeunesse : 04 92 46 03 19 Portable : 06 24 91 51 00
Mail : jeunesse@guillestrois.com

INSCRIPTION

NOM du jeune : Prénom du jeune : N°Allocataire CAF :
Adresse : Quotient Familiale :
.....
Code postal : Commune :
Tel. domicile : Tel. portable :
Date de naissance : Age : Sexe :
Etablissement scolaire et classe :
Tel.portable parents :
Personne(s) à prévenir en cas d'urgence - nom(s) et numéro(s) de tel. :
.....

AUTORISATION PARENTALE

A remplir par le(s) responsable(s) légal (aux) du jeune

Je soussigné (e), NOM : Prénom :

Domicilié (e),
.....

Responsable légal (e) de NOM : Prénom :

> L'autorise à participer aux activités organisées par le secteur jeunesse de la Communauté de communes du Guillestrois. Tout en sachant que c'est le jeune lui-même qui fait s'inscrire aux activités. Il n'y a pas d'autorisation parentale faite à chaque animation hormis celles en hors département et/ou de longue durée (mini-camps et autres séjours)

> Autorise les personnes mandatées par la Communauté de communes du Guillestrois à prendre toutes les dispositions utiles en cas d'intervention médicale ou chirurgicale.

> Décharge la Communauté de communes du Guillestrois de toute responsabilité dès la fin de l'activité notamment pour le trajet de retour à domicile et ce quelque soit l'heure de fin de cette activité.

> Autorise la Communauté des Communes à utiliser les photos, avec les jeunes, faites lors des animations pour les insérer dans les documents de communication. (plaquette, site internet...)

> S'engage à fournir les documents administratifs suivants :

1- Une attestation d'assurance en responsabilité civile, indiquant la garantie extrascolaire, les nom et prénom du jeune ainsi que la date d'échéance du contrat (à demander à votre compagnie d'assurance).

2- Un justificatif de revenu imposable pour l'année en cours, ou un document de la CAF indiquant votre Quotient Familial.

> S'engage à effectuer tout règlement avant la(les) sortie(s) pour que l'inscription et donc la participation du jeune soit confirmées. Sans ce règlement le jeune ne pourra pas effectuer l'activité.

> Accepte qu'en cas de désistement du jeune à une activité, le prix payé ne donne pas lieu à un avoir si un remplaçant n'est pas trouvé (sauf cas de force majeure).

> Souhaite faire les recommandations suivantes :
.....
.....

Fait à, le
Signature